

## Concours Photo 2021

2 concours

Tout public appaméen

Tout artiste

### Thématique « Objectif Pamiers »

**Pour le Public :** Votre photo doit montrer le Pamiers que vous aimez, le Pamiers insolite, beau, joyeux, créatif, amical. Elle doit mettre en valeur votre ville et les lieux que vous adorez ou des moments superbes que vous partagez au cœur de Pamiers. Montrez-nous un regard sur un Pamiers qui vous plaît ! **Les photos ne doivent pas être retouchées.**

**Pour l'artiste :** la thématique est la même mais vous pouvez retravailler vos photos avec tout logiciel graphique qui vous sera utile.

---

#### Article 1 :

Ce concours photo est organisé par la ville de Pamiers - 1 place du Merdactal, 09100 Pamiers-, représenté par Mme le Maire de la ville en exercice. Il est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à tous les Appaméens. Il y aura deux catégories : une tout public, une ouverte aux artistes (photographes, infographistes, graphistes, chargés de communication, architectes d'intérieur, peintres).

#### Article 2 :

Il est ouvert à toute personne physique et, avec l'autorisation des parents, pour les personnes de moins de 18 ans.

#### Article 3 :

Le concours démarrera le 21 juin 2021 et se terminera le 20 juillet 2021 inclus. Il devra respecter la thématique « Objectif Pamiers » décrite ci-dessus. Votre photo ou création, en haute résolution (300DPI), jpeg ou pdf, format paysage, 10Mo max, devra être envoyée en remplissant le formulaire sur la page dédiée du site internet de la ville : <https://ville-pamiers.fr/102-objectif-pamiers-concours-photos.html>

#### Article 4 :

Le concours sera diffusé sur Facebook, le site internet de la ville, la presse en relai.

#### Article 5 :

En participant au concours vous autorisez la ville de Pamiers à utiliser vos photos pour une exposition dans les commerces du centre-ville et ainsi participer à la valorisation du centre-ville. Le but étant aussi d'amener les appaméens et les touristes à découvrir cette exposition itinérante. Vous autorisez également la Ville de Pamiers à éditer, reproduire sur tout support et utiliser votre création pour une durée indéterminée. Vous pourrez à tout moment demander le retrait de cette photographie seulement après l'exposition si vous le souhaitez, à : [concours-photos@ville-pamiers.fr](mailto:concours-photos@ville-pamiers.fr)

#### Article 6 :

La ville et un jury présélectionneront les 20 meilleures créations (catégorie public) et les 10 meilleures créations (catégorie artiste) au regard des critères ci-dessous :

#### **CAT 1 PRIX PUBLIC**

- Mise en valeur de la ville
- Originalité de la présentation
- Qualité de la photo
- Emotion ressentie (humour, enthousiasme...)

#### **CAT 2 PRIX ARTISTE**

- Mise en valeur de la ville
- Créativité
- Qualité graphique et esthétique
- Emotion ressentie (humour, enthousiasme...)



. A l'issue de cette présélection, le jury se réunira courant juillet 2021 pour élire les trois gagnants de chaque catégorie en fonction des critères suivants :

#### **CAT 1 PRIX PUBLIC**

- Mise en valeur de la ville
- Originalité de la présentation
- Qualité de la photo
- Emotion ressentie (humour, enthousiasme...)

#### **CAT 2 PRIX ARTISTE**

- Mise en valeur de la ville
- Créativité
- Qualité graphique et esthétique
- Emotion ressentie (humour, enthousiasme...)

#### **Article 7 :**

**Pour les 3 gagnants de la CAT 1**, qui auront comptabilisé le plus de point du jury, les prix individuels par ordre croissant sont :

- Un abonnement de 48 entrées gratuites, (à raison de une entrée à deux entrées par semaine), à la piscine municipale - Parc nautique de Neptunia, 2 Chemin de Bourges, 09100 Pamiers, valable un an jusqu'au 30/09/2022
- **100€TTC** de bon d'achat dans les commerces du centre-ville intra-canaux, **adhérents à l'association des commerçants (liste consultable sur le site internet de la ville : <https://ville-pamiers.fr/102-objectif-pamiers-concours-photos.html>)**
- **50€TTC** de bon d'achat dans un restaurant du centre-ville, intra-canaux

**Pour les 3 gagnants de la CAT 2**, qui auront comptabilisé le plus de point du jury, les prix individuels par ordre croissant sont :

- Une entrée gratuite pour deux personnes pour 6 spectacles utilisables dans la limite d'une fois par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 avril 2022, à choisir dans le programme : <https://web.digitick.com/ext/billetterie5/index.php?site=villedepamiers>  
Spectacle au Jeu du Mail, Avenue du Jeu du Mail, 09100 Pamiers.
- **100€TTC** de bon d'achat dans les commerces du centre-ville intra-canaux, **adhérents à l'association des commerçants (liste consultable sur le site internet de la ville : <https://ville-pamiers.fr/102-objectif-pamiers-concours-photos.html>)**
- **50€TTC** de bon d'achat dans un restaurant du centre-ville, intra-canaux

Les 3 gagnants CAT1 et CAT2 seront contactés par téléphone et par email et seront invités à se présenter lors du village des sports en septembre 2021 pour la remise de leur prix avec la présence de la presse.

Si les gagnants ne se présentent pas ou ne viennent pas récupérer leur prix à Concours Photos, Hôtel de ville, service communication, 1 place du Mercadal, 09100 Pamiers – 0561609503 - avant le 30 septembre 2021 à 18h, les dotations resteront la propriété de l'organisateur et seront perdus !

#### **Article 8 :**

Le gagnant ne pourra exiger qu'il lui soit remis une quelconque contrepartie, financière ou autre, en échange du lot qui lui sera attribué. Les lots ne sont ni remboursables, ni cessibles, ni échangeables.

#### **Article 9 :**

Les photos seront exposées dans les boutiques du centre-ville pendant 3 mois et les banques d'images seront conservées au service communication de la ville de Pamiers.

#### **Article 10 :**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant l'interprétation du règlement ou des gagnants.

#### **Article 11 :**

Les gagnants autorisent par avance la publication éventuelle de leur nom, prénom, et de leur création.

Conformément à l'article 27 de la Loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : **par lettre recommandée avec AR** à Concours Photos, Hôtel de ville, service communication, 1 place du Mercadal, 09100 PAMIERS. Le remboursement de cette formalité au tarif en vigueur 5,45€ttc est possible sur simple demande.

#### **Article 12 :**



Les éventuelles contestations devront être adressées par lettre recommandée avec AR à Concours Photos, Hôtel de ville, service communication 1 place du Mercadal, 09100 PAMIERS avant le 30 septembre 2021, le cachet de la poste faisant foi. Le remboursement de cette formalité au tarif en vigueur 5,45€ttc est possible sur simple demande

**Article 13 :**

Le règlement est déposé à la SCP MARCELLIN RIOUFOL HENRIQUES CUQ CHARRIE, 23 rue Delcassé 09000 FOIX.

**Article 14 :**

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais correspondant au temps de connexion sur internet nécessaire à la participation au jeu concours (à l'acception des participants bénéficiant d'une connexion internet forfaitaire) et du timbre utilisé pour cette demande (au tarif en vigueur soit 0,60€ttc). Merci d'adresser votre justificatif à Concours Photos, Hôtel de ville, service communication, 1 place du Mercadal, 09100 PAMIERS au plus tard le 22 juillet 2021, le cachet de la poste faisant foi.

**Article 15 :**

Tout participant pourra demander à Concours Photos, Hôtel de ville, service communication 1 place du Mercadal, 09100 PAMIERS un exemplaire du présent règlement par email à [concours-photos@ville-pamiers.fr](mailto:concours-photos@ville-pamiers.fr) ou par lettre simple jusqu'au 20/07/2021 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Il pourra sur simple demande écrite obtenir le remboursement du timbre relatif à cette demande écrite au tarif légal en vigueur soit 0.60 € TTC.

Fait à Pamiers, le 18/06/2021



